

**Programme « financement » - Partie II « Objectifs / Résultats »**  
**Objectif n°1 : Garantir la viabilité financière des régimes de base**

**Indicateur n° 1-4 : Dette de l'Etat vis-à-vis des organismes de Sécurité sociale.**

*Finalité* : l'indicateur permet de mesurer le volume et l'évolution de la dette de l'Etat vis-à-vis des principaux régimes de base de sécurité sociale : le régime général, les régimes agricoles (salariés et exploitants) et le régime social des indépendants (RSI).

*Résultats* : l'évolution de l'indicateur est présentée à travers le tableau et le graphique ci-dessous :

en Md€	2006	2007		2008		Objectif
	Dette cumulée au 31.12s	Dette cumulée au 31.12s	Évolution	Dette cumulée au 31.12s	Évolution	
<b>CNAMTS-AM</b>	2,3	0,8	-63 %	1,1	31 %	<b>Extinction</b>
<b>CNAMTS-ATMP</b>	0,2	0,1	-58 %	0,1	-21 %	
<b>CNAVTS</b>	1,1	0,4	-64 %	1,0	147 %	
<b>CNAF</b>	1,5	0,4	-75 %	0,7	94 %	
<b>Régime général</b>	<b>5,1</b>	<b>1,7</b>	<b>-66 %</b>	<b>2,9</b>	<b>68 %</b>	
<b>CCMSA</b>	0,6	0,5	-9 %	0,5	-6 %	
<b>FFIPSA</b>	0,6	0,0	-100 %	0,0	--	
<b>RSI</b>	0,4	0,4	2 %	0,1	-87 %	
<b>Autres</b>	0,3	0,4	6 %	0,0	-91 %	
<b>Total</b>	<b>7,0</b>	<b>3,0</b>	<b>-57 %</b>	<b>3,5</b>	<b>17 %</b>	

Source : états semestriels au 31.12.2006, 31.12.2007 et 31.12. 2008 actualisés respectivement au 30.06.2007, au 30.06.2008 et au 30.06. 2009.

Au 30 juin 2009, l'Etat restait redevable vis-à-vis des organismes de sécurité sociale de 3,5 Md€ au titre des exercices 2008 et antérieurs, soit 0,5 Md€ de plus qu'un an plus tôt, au titre des exercices 2007 et antérieurs (+17% en termes relatifs).

Cette augmentation résulte de mouvements contraires :

- la constitution de dettes nouvelles sur 2008 dont 1,2 Md€ pour le régime général et 0,1 Md€ pour les autres régimes,
- cette hausse étant partiellement compensée par l'apurement par l'Etat de créances des régimes autres que le régime général, le régime des salariés agricoles et celui des non salariés agricoles pour un montant de 0,8 Md€,

Les sommes restant dues correspondent à des prestations sociales versées pour le compte de l'Etat ou prises en charge par celui-ci (0,6 Md€), à la compensation des dispositifs d'exonérations de cotisations sociales (2,8 Md€), ainsi qu'à divers autres dispositifs dont la prise en charge par l'Etat de certaines pensions (SNCF, régime des industries électriques et gazières) ou cotisations (rapatriés) pour 0,1 Md€.

*Construction de l'indicateur* : cet indicateur est construit à partir des éléments figurant dans l'état semestriel des sommes restant dues par l'Etat aux régimes obligatoires de base de sécurité sociale dont la transmission au Parlement est prévue par l'article L.O. 111-10-1 du code de la sécurité sociale (issu de l'article 17 de la loi organique n° 2005-881 du 2 août 2005 relative aux lois de financement de la sécurité sociale).

L'indicateur présente, en volume et en taux d'évolution, la "situation nette" actualisée au 30 juin de l'année suivante des dettes de l'Etat envers les organismes de sécurité sociale au 31 décembre de chacun des exercices concernés (le premier état semestriel a été établi au titre des dettes au 31 décembre 2006).

La "situation nette" correspond aux sommes restant dues après déduction des versements éventuels de l'Etat intervenus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin pour apurer les dettes des exercices précédents, notamment en application de dispositions de lois de finances rectificatives.